

**Association du personnel de la Ville, de la Communauté de  
Communes,  
du CCAS de Pont-Audemer et de la Communauté de Communes  
de Pont-Audemer Val de Risle  
Compte-rendu du mercredi 14 décembre 2022**

**En raison du mauvais temps, la réunion a été annulée et reportée au 4 janvier 2023**

(les sujets devant être soumis au vote des membres seront examinés au cours de cette réunion)

TRES IMPORTANT : Pour celles et ceux qui ont choisi un bon d'achat comme cadeau de Noël, nous vous rappelons D'ALLER UNIQUEMENT CHEZ LES COMMERCANTS QUI SONT SUR LA LISTE QUI VOUS EST REMISE AVEC VOTRE BON, ne pas aller chez Décathlon. Pour les amateurs de chasse, et de pêche, il y a la boutique qui se trouve rue des Carmes, pour les amateurs d'autres sports, il y a Sport 2000.

Nous avons des tickets pour des demi-journées de pêche à 12€ au lieu de 17€ à la pisciculture de la Calonne, Hameau Saint-jean à ASNIERES, à acheter au bureau de l'Association, VALABLES 3 ANS.

Pour les adhérents qui ne sont pas venus à l'Arbre de Noël (et qui ont eu tort, les animations ont plu aux petits comme aux grands et l'ambiance était très sympathique), possibilité de récupérer les jouets et UNIQUEMENT LES JOUETS avant Noël, soit le LUNDI 19, MARDI 20 et MERCREDI 21 de 13h à 17h 30.

Quant aux cadeaux pour adultes et bons d'achat, possibilité de les retirer entre le lundi 26 et le jeudi 29 entre 13h 30 et 17h ; sinon, début janvier, lors des permanences.

Pour celles et ceux qui se sont demandés pourquoi, il n'y avait que peu d'élus, il faut savoir que les invitations ont été faites par mail, et il s'avère que beaucoup de mails arrivent dans les spams, donc pas lus. Pour la Galette, nous avons donc procédé par courrier papier.

La Croisière sur la Seine, demandée par des adhérents, n'a pas obtenu le succès escompté, 17 inscriptions sur 57 ; de ce fait, la sortie est annulée.

Ci-joint le coupon réponse pour la galette des Rois qui se déroulera MARDI 10 JANVIER 2023.

Ci-joint également le bulletin pour le renouvellement annuel du Tiers sortant.

N'oubliez pas de régler votre cotisation avant le 10 JANVIER 2023.

(Rappel : les employés qui souhaitent adhérer à l'Association du Personnel ne peuvent pas adhérer au CNAS.)

JOYEUSES FETES A TOUS